



★ PARTICIPEZ FINANCIÈREMENT À LA CAMPAGNE

XAVIER PERICAT
CANTONALES ARGENTEUIL OUEST
DIMANCHES 20 & 27 MARS 2011

▶ ACCUEIL ▶ VOTRE CANDIDAT ▶ REVUE DE PRESSE ▶ PHOTOS ▶ VIDEOS ▶ LIENS



Accueil du site > Actualités

Retour sur le bétonnage du Petit Marly... une fois les élections passées !

Modifié le 7 mai 2011



Les modifications du Plan Local d'Urbanisme votées par Philippe DOUCET et son équipe n'en finissent pas de faire des mécontents dans les quartiers d'Argenteuil. Qu'il s'agisse du quartier de la Colonie, des Coteaux ou du Centre Ville... personne n'est épargné !

Cette fois-ci c'est au tour de l'avenue du "Petit Marly" située à la lisière du Centre ville et du Val Notre Dame dans le quartier dit "de la Porte Saint Germain" de faire les frais d'un bétonnage et d'un manque de concertation pour lesquels nous résistons depuis un peu plus de 3 ans sur Argenteuil !

On densifie d'un côté de la rue... on laisse à l'abandon de l'autre : cherchez l'erreur !

C'est effectivement l'impression que l'on a lorsque l'on se promène le long de la rue Henri Barbusse et que l'on découvre des parcelles de terrain à l'abandon et qui sont la proie des dépôts sauvages et autres détritus en tous genres !





Cette parcelle appartient à l'Office HLM AB Habitat (cf. logo vert) depuis de nombreuses années. Achetée comme réserve foncière dans le cadre de la création de la ZAC Saint Germain, cette parcelle est abandonnée... à quelques pas de la Place du 11 novembre !

Pourquoi va t'on bétonner une partie de ce quartier alors que de nombreuses parcelles attendent désespérément d'être aménagées à quelques centaines de mètres de là ?



Des devantures comme celles-ci ne manquent (malheureusement) pas dans le quartier... Pourquoi va t'on détruire une belle propriété bordée d'arbres caractéristique de ce quartier à dominante pavillonnaire ?



La préservation de ce quartier à dominante pavillonnaire est essentielle. Rappelons que la réalisation des copropriétés du secteur avait permis la résorption d'habitats insalubres et la disparition d'activités de garage inadaptés dans ce secteur !

L'aménagement de la rue Henri Barbusse et sa rénovation avaient été initiés par Georges MOTHRON et notre équipe jusqu'en 2008. Poursuivi jusqu'au carrefour de la Porte Saint Germain (souvenons-nous du bazar incendié, du café...) cet aménagement aurait dû se poursuivre tout le long de la rue Henri Barbusse avec la création de la ZAC de la Porte Saint Germain.

Argenteuil dispose de nombreuses opportunités foncières mais elles doivent être REFLECHIES et ORGANISEES au sein d'un SCHEMA D'ENSEMBLE qui doit également prévoir les infrastructures nécessaires à l'arrivée de nouveaux habitants : Ecoles, crèches, équipements culturels, commerces de proximité... autant d'éléments nécessaires à la création d'un VRAIE VIE DE QUARTIER !

Nous devons donc **NOUS OPPOSER DE TOUTES NOS FORCES** à la destruction du patrimoine ancien de notre ville, à la disparition des (trop rares) espaces verts du quartier et proposer la **RELOCALISATION de ce programme de constructions dans les parcelles insalubres** et immédiatement DISPONIBLES de la ville ou de ses partenaires (AB Habitat, Etablissement Public Foncier...)

Depuis quelques temps, le collectif du Petit Marly a créé son blog et multiplie les interventions en direction de la presse écrite, voici la dernière en date dans "L'écho régional" du 29 avril :



Les riverains ont découvert avec stupéfaction la délivrance d'un nouveau permis de construire à Kaufman & Broad. Ils dénoncent l'absence de concertation avec la municipalité.

La surprise a été totale. En découvrant le permis de construire déposé le 14 avril sur la grille de la propriété qui fait face à leur immeuble, le sang des copropriétaires du Petit-Marly n'a fait qu'un tour. En guerre depuis l'an dernier contre un projet immobilier qui doit sortir de terre à cet endroit, les riverains sont aujourd'hui vent debout contre le promoteur Kaufman & Broad... et la municipalité qu'ils accusent de les avoir bernés.

Rappel : en octobre 2010, les habitants de l'avenue du Petit-Marly découvrent que 49 logements répartis sur six étages avec une emprise au sol de 1 300 m² doivent voir le jour à l'angle de leur rue et de l'avenue de Roquelaure. « *Aberrant !* », estiment ces derniers qui se regroupent au sein d'un collectif, créent un blog et engagent plusieurs actions dont une manifestation en plein conseil municipal. En novembre, ils rencontrent Philippe Doucet, le maire (Ps) d'Argenteuil. À l'issue de cette réunion, l'édile leur assure que le projet sera retiré et que le promoteur va revoir sa copie.



D'après une simulation 3D réalisée par les riverains du Petit-Marly, voilà à quoi ressemblera leur rue si le projet d'immeuble de cinq étages (à g.) est retenu.

Mieux ! Dans un mail daté du 8 février 2011, l' élu s'engage à revenir discuter avec eux pour leur présenter le projet dès que celui-ci aura été retravaillé par le promoteur. Soulagement des riverains... jusqu'au 14 avril où ils apprennent le dépôt d'un nouveau permis de construire signé par Chantal Colin, la première adjointe. « *Ça devait être moins haut, moins massif et plus végétalisé* », râlent Lionel Stalin, représentant du collectif des copropriétaires. *Les gens ont l'impression de s'être fait duper car la concertation qui nous avait été promise n'a jamais eu lieu. Le nouveau projet sera sur cinq*

étages alors que nous en demandions quatre. Par leur décision, ils introduisent un cheval de Troie car il y a désormais des propriétaires de pavillons dans le quartier qui se disent prêts à revendre. »

Riverains en colère

De guerre lasse, les riverains vont déposer un recours auprès du tribunal administratif de Cergy. Mercredi 27 avril, devant la levée de boucliers, la mairie a proposé aux copropriétaires la tenue d'une réunion en mai pour leur présenter le projet. « *Maintenant que tout est signé, on se demande quelle sera leur*

marge de manœuvre », s'interroge Lionel Stalin.

Interrogé sur ce sujet par l'Écho, le Régional, la mairie a répondu par un communiqué : « *Dans le cas du programme immobilier de la rue du Petit-Marly, le promoteur a déposé un permis de construire conforme aux règles du Plan local d'urbanisme que la ville n'avait donc aucune raison légale de rejeter. Les élus sont toutefois intervenus auprès du promoteur afin que des griefs soulevés par des habitants du secteur soient pris en compte et ont réussi à obtenir des modifications importantes dans le projet initial, notamment la suppression d'un niveau et un travail sur les façades pour alléger le caractère massif de l'immeuble. Les élus ont respecté la loi en validant dans les délais légaux impartis le permis de construire déposé avec les modifications, évitant ainsi à la collectivité d'assumer les sanctions financières, qu'un refus non justifié aurait entraînées [...]. Comme les élus s'y étaient engagés en novembre, ils reviendront vers les habitants courant mai.* »

Romain DAMERON

Le 8 février, à quelques semaines du premier tour des élections cantonales... Philippe DOUCET "s'engage à revenir discuter avec eux dès que le projet aura été retravaillé par le promoteur" ... le 14 avril, quelques semaines après les élections et la défaite de son candidat aux élections cantonales, les habitants découvrent "le permis de construire déposé sur la grille de la propriété qui fait face à leur immeuble" De qui se moque-t-on ?!

Très bientôt, après une CONCERTATION engagée avec les riverains, nous serons à même de faire des PROPOSITIONS ALTERNATIVES pour préserver cet espace vert tout en permettant la poursuite de l'aménagement de la rue Henri Barbusse.

Plus d'infos sur le blog créé par les habitants du Petit Marly : <http://petitmarly95100argenteuil.wo...>

Répondre à cet article

Site internet officiel de Xavier PERICAT

Conformément à la loi informatique et libertés, vous pouvez exercer votre droit d'accès ou de rectification aux informations vous concernant en écrivant à contact@xavierpericat.fr